

C.D.I B.D.I.
Mireille L'Hermet

ensemble scolaire

**SAINT
PIERRE
SAINT
PAUL**



Règlement

Le centre de documentation et d'information est un lieu de ressources diversifiées pour se documenter, s'informer, se cultiver et favoriser la «lecture plaisir».

Horaires

Lundi : 8h45-12h15 et 13h-17h30
Mardi : 7h45-12h15 et 13h-17h30
Mercredi : 7h45-12h15 et 13h-17h30
Jeudi : 7h45-12h15 et 13h-17h30
Vendredi : 7h45-12h

Le C.D.I. est ouvert aux récréations. Le planning est affiché sur la porte.
En fonction des projets avec les enseignants, ces horaires sont amenés à différer.

Conditions d'accès

Les vêtements d'extérieur y compris les casquettes devront être accrochés aux porte-manteaux.
Les sacs et cartables doivent être laissés à l'entrée afin de maintenir un espace de travail dégagé.
Les élèves prennent uniquement le matériel nécessaire pour effectuer leur travail.

Certains élèves auront la possibilité de quitter l'étude pour se rendre au C.D.I. selon les places disponibles, munis du bordereau d'entrée fourni par le surveillant.

Rappelons que le CDI n'est pas un lieu pour faire ses devoirs sauf si des documents de référence sont nécessaires.

La priorité est donnée aux élèves qui ont une recherche à faire pour un travail scolaire demandé par un professeur.

Il est interdit de sortir sans autorisation.

Afin de garantir la santé de chacun et d'assurer un environnement de travail approprié, les élèves souffrants ne sont pas admis au CDI : ils doivent se rendre à la vie scolaire où ils seront orientés vers l'infirmerie.

Le travail de chacun doit être respecté, c'est pourquoi le silence est nécessaire.
Le chuchotement est possible pour une communication ponctuelle ou en cas de travail collectif.

Dans le cas d'un travail de groupe, le nombre d'élève par table est limité.

Le C.D.I. dispose de sept postes-élèves, avec un accès MISEP, d'un poste documentaliste ainsi que quatre fauteuils et cinq poufs pour la « Lecture plaisir ».

Les ordinateurs ne sont pas en libre service, le prêt se fait au bureau de la documentaliste.
L'élève s'engage à ne pas modifier leur configuration ainsi que les logiciels dont ils disposent.
La connexion au réseau se fait au moyen d'un nom d'utilisateur (login) et du mot de passe personnel et confidentiel attribué en début d'année scolaire.

Il est important de rappeler que toute information utilisée doit être vérifiable. Par conséquent, les références des sources documentaires sont indispensables et doivent figurer sur vos travaux, dossiers, exposés...

Le prêt documentaire, pour une durée de trois semaines, peut être allongé ou limité en fonction du document.
Les revues, magazines, journaux et livres d'Art sont consultables uniquement sur place, leur prêt est limité à la journée.

En cas de détérioration ou perte, le matériel sera remboursé par l'élève.

Chaque document est classé et rangé en classification Dewey (la marguerite des couleurs) pour permettre aux élèves de mieux s'orienter dans le classement des rayons documentaires. Les élèves doivent impérativement les remettre à leur place.
Il est préférable de demander à Mireille si on ne sait pas où ranger le document, elle vous expliquera !

Le mobilier du C. D. I. ne doit pas être déplacé sans autorisation préalable.

Le C. D. I. doit rester propre et rangé.

Il est interdit de boire ou manger ainsi que d'utiliser son téléphone portable.

Les élèves ne respectant pas le règlement seront exclus.

Merci de respecter le protocole sanitaire en vigueur.

La documentaliste, Mireille, pour vous aider dans toutes vos recherches.